

Informations de base	
2005/2204(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Rapport global de suivi sur le degré de préparation à l'adhésion à l'Union de la Bulgarie	
Subject 8.20.01 Pays candidats Zone géographique Bulgarie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e) Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	VAN ORDEN Geoffrey (PPE-DE)	19/10/2005
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis Date de nomination
	DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	PETI Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires générales	2700	2005-12-12

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé

25/10/2005	Publication du document de base non-législatif	SEC(2005)1352 	Résumé
17/11/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/11/2005	Vote en commission		Résumé
28/11/2005	Dépôt du rapport de la commission	A6-0342/2005	
12/12/2005	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
14/12/2005	Débat en plénière		
15/12/2005	Décision du Parlement	T6-0530/2005	Résumé
15/12/2005	Résultat du vote au parlement		
15/12/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/2204(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/6/31578

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE364.998	18/11/2005	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0342/2005	28/11/2005	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0530/2005	15/12/2005	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2005)0534 		25/10/2005	Résumé
Document de base non législatif	SEC(2005)1352 		25/10/2005	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2005)1353 		25/10/2005	Résumé

Rapport global de suivi sur le degré de préparation à l'adhésion à l'Union de la Bulgarie

2005/2204(INI) - 25/10/2005

FICHE D'IMPACT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Pour connaître le contexte de cette problématique, se reporter au résumé du document de base de la Commission COM (2005)0534 sur le rapport de suivi et de préparation de la Bulgarie à l'adhésion.

1- OPTIONS POLITIQUES ET IMPACTS : les options politiques de la Commission sur la politique de l'UE envers les pays candidats sont guidées par les lignes d'action définies par le Conseil, et notamment par le Conseil européen. Un des aspects mis en avant par le Conseil, dans ce contexte, est la poursuite du contrôle par la Commission des progrès réalisés par la Bulgarie en marche vers l'adhésion. Cette analyse fait l'objet d'une communication au Conseil et au Parlement européen incluant des recommandations opérationnelles.

Dans le cas de la Bulgarie, l'action de l'Union et de la Commission se fonde sur une adhésion à la date prévue par le traité d'adhésion, soit 2007. Les décisions principales concernant la Bulgarie ont ainsi déjà été prises. Si l'on considère la politique de l'UE aujourd'hui, la Commission devrait émettre des propositions et des recommandations basées sur les analyses de ses experts. Celles-ci peuvent recouvrir 2 types d'actions :

- premièrement, sur la base de ses résultats, la Commission peut conseiller et assister la Bulgarie afin que cette dernière atteigne son objectif qui est d'être prête pour l'adhésion d'ici au 1^{er} janvier 2007. Afin de réaliser ses objectifs politiques, la Commission devrait agir en ciblant ses conseils et son assistance en suivant les résultats de ses analyses. L'assistance de la Commission peut comprendre l'envoi de lettres d'avertissement motivées, l'organisation d'évaluations par les pairs, la mise en œuvre de mesures de soutien, ou d'autres instruments et initiatives ;
- deuxièmement, sur la base des résultats de son contrôle continu, la Commission, s'il y a lieu et au moment opportun, considérera si des mesures de sauvegarde spécifiques doivent être envisagées ou si l'adhésion doit être reportée pour la Bulgarie. Selon la procédure juridique requise, la Commission peut prendre ou recommander ces mesures.

Dans la plupart des cas, un acte législatif spécifique devrait être adopté. La Commission définit, dans le cadre de la communication adoptée le 25 octobre 2005, les prochaines étapes à prévoir (mesures que doit prendre la Bulgarie, suivi et sauvegardes, mesures de soutien de l'UE).

IMPACT : les conclusions et les recommandations du rapport global de suivi auront un impact **politique** considérable. Elles détermineront le contenu et l'orientation du dialogue de la Commission et de l'UE avec la Bulgarie dans les mois à venir et pourraient exercer un effet de mobilisation considérable sur l'**activité politique, législative et administrative** des secteurs concernant l'adhésion à l'UE. Le rapport déterminera également la façon dont la Commission procédera au contrôle des progrès et guidera la mise en œuvre des programmes de conseil et d'assistance.

Le rapport global de suivi peut avoir un **impact économique indirect**. En effet, si la Commission conclut que la Bulgarie doit augmenter ses efforts préparatoires, elle devrait accélérer son alignement par rapport à l'acquis et renforcer sa capacité administrative, ce qui devrait également avoir un impact positif sur l'environnement économique.

2- SUIVI : le suivi précis dépend des conclusions et des recommandations du rapport global de suivi. Néanmoins, la Commission est de toute façon amenée à poursuivre étroitement le contrôle de la situation et des perspectives en Bulgarie et de son impact possible sur l'Union jusqu'à son adhésion, y compris, s'il y a lieu, par d'autres rapports. Ce contrôle ultérieur évaluera également l'impact de la communication du 25 octobre 2005 dans le cadre de l'évaluation permanente des impacts, grâce à laquelle la Commission peut identifier des lacunes, et évalue les engagements et les mesures pris par le pays pour y répondre.

Rapport global de suivi sur le degré de préparation à l'adhésion à l'Union de la Bulgarie

2005/2204(INI) - 25/10/2005 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation du rapport régulier 2005 de la Commission sur les progrès réalisés par la Bulgarie sur la voie de l'adhésion.

CONTENU : le présent rapport fait le bilan des progrès réalisés par la Bulgarie au cours de l'année 2005 pour se préparer à l'adhésion. Il détaille, en particulier, les efforts accomplis par ce pays pour se conformer aux critères de Copenhague :

1) critères politiques : comme les années précédentes, la Bulgarie continue de remplir les critères politiques d'adhésion. Dans l'ensemble, elle a atteint un niveau satisfaisant de conformité par rapport aux exigences de l'UE. Néanmoins, il convient de poursuivre les travaux dans un certain nombre de domaines qui avaient déjà été mis en évidence dans le rapport 2004. Ces domaines sont les suivants :

- réforme de l'administration publique (y compris locale et régionale) : la Bulgarie doit encore parachever le cadre législatif garantissant l'application des principes de légalité, de responsabilité, de fiabilité et de prévisibilité dans les travaux de l'administration publique ;
- réforme du secteur judiciaire : des efforts sont attendus dans la phase d'instruction des dossiers et en matière de transparence de la justice ;
- lutte contre la corruption (en particulier, la corruption d'État) ;
- respect des droits de l'homme et des minorités : il convient d'intensifier les efforts en vue de combattre de façon efficace la traite des êtres humains et d'améliorer les conditions dans un certain nombre d'institutions publiques accueillant des enfants ou des personnes handicapées

(en particulier, personnes touchées par des affections psychiatriques). Des efforts soutenus sont nécessaires pour réaliser l'intégration effective de la minorité rom.

2) **critères économiques** : la Bulgarie continue d'être une économie de marché qui fonctionne. Le maintien du rythme actuel de son processus de réforme devrait permettre à la Bulgarie de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union. La Bulgarie a conservé dans les grandes lignes une stabilité macroéconomique, même si les déficits extérieurs ont encore augmenté. Des progrès ont été réalisés dans la plupart des domaines dans lesquels des améliorations avaient été suggérées dans le rapport 2004. Toutefois des difficultés subsistent dans les secteurs suivants : déficit commercial, politique budgétaire (il faut une politique modeste d'augmentation des salaires), développement de l'environnement des entreprises (enregistrement des sociétés, réalisation de l'ensemble du programme de privatisation), flexibilité du marché de l'emploi et réforme du système éducatif.

3) **transposition de l'acquis communautaire** : la Bulgarie a atteint un très haut niveau d'alignement sur l'acquis dans la plupart des domaines politiques. Les efforts destinés à renforcer la capacité administrative générale devraient se poursuivre en vue de mettre en œuvre de façon convenable la législation adoptée. Les principaux domaines appelant des mesures soutenues de mise en œuvre sont classifiés en 3 catégories :

- a) des secteurs où la Bulgarie est quasi prête ou pour lesquels les problèmes devraient être résolus d'ici à l'adhésion, si le niveau de préparation est maintenu. Ceux-ci incluent par exemple la politique de concurrence, la libre circulation du capital et des paiements et la politique culturelle et audiovisuelle ;
- b) des secteurs où des efforts accrus sont nécessaires pour harmoniser la politique bulgare avec les standards européens : ceci concerne notamment l'inclusion sociale ou les normes environnementales (qualité de l'eau, pollution industrielle), le transport maritime et la politique industrielle (sidérurgie) ;
- c) des secteurs qui font l'objet de sérieuses préoccupations et exigent de la Bulgarie des mesures **immédiates et décisives** si elle veut être prête à la date d'adhésion: ces secteurs incluent la capacité à absorber les fonds communautaires (FSE), la nécessité d'assurer un niveau élevé de sécurité alimentaire (contrôle vétérinaire et phytosanitaire, lutte contre l'ESB), la lutte contre la corruption et le crime organisé. Des mesures sont également attendues en matière de protection des droits de propriété intellectuelle et industrielle (dans le domaine du droit des sociétés) et en matière d'assurance des véhicules automobiles (chapitre des services). Enfin, une **action urgente** s'impose dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, en particulier en ce qui concerne les préparatifs en vue de l'application de l'acquis de Schengen et de la gestion de la future frontière extérieure de l'UE, ainsi que la coopération policière et la lutte contre le crime organisé, la fraude et la corruption, pour que la Bulgarie soit prête pour l'adhésion à la date envisagée.

Rapport global de suivi sur le degré de préparation à l'adhésion à l'Union de la Bulgarie

2005/2204(INI) - 25/10/2005

OBJECTIF : présentation d'un rapport global de suivi sur les préparatifs de la Bulgarie et de la Roumanie en vue de leur adhésion à l'UE à l'horizon 2007.

CONTENU : le présent rapport vise à remplir l'engagement pris dans le document de stratégie de 2004 (se reporter aux fiches de procédure **INI/2004/2183** et **INI/2004/2184**) et à la demande exprimée par le Conseil européen en décembre 2004 de continuer de présenter un rapport annuel sur les progrès réalisés par la Bulgarie et la Roumanie sur la voie de l'adhésion, assorti, le cas échéant, de recommandations. C'est à ce titre que le présent rapport évalue leur degré général de préparation à l'adhésion, relève les dernières lacunes et suggère les mesures à prendre pour combler au plus tôt les dernières difficultés (parfois importantes). Il rend compte de la situation à la fin septembre 2005.

Principaux points de l'analyse de la Commission : *(pour connaître le détail des conclusions de la Commission sur le niveau de préparation de la Bulgarie et de la Roumanie à l'adhésion, se reporter aux résumés spécifiques des rapports de suivi - Sec(2005)1352 et Sec(2005)1354) :*

- 1) la Commission confirme que la Bulgarie et la Roumanie remplissent les critères politiques d'adhésion. Néanmoins, des efforts supplémentaires doivent être consentis, en vue notamment de renforcer l'État de droit, en améliorant la fonction publique et le système judiciaire et en luttant efficacement contre la corruption ;
- 2) la Bulgarie et la Roumanie satisfont à l'obligation d'être une économie de marché viable. Si la Bulgarie maintient le rythme actuel de son processus de réforme et si la Roumanie poursuit avec autant de vigueur la mise en œuvre de son programme de réformes structurelles, les 2 pays devraient être en mesure de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union ;
- 3) ces 2 pays ont continué à progresser dans l'adoption et la mise en œuvre de la législation de l'UE et sont bien avancés dans la plupart des domaines. Toutefois, la Commission a recensé certains domaines nécessitant des efforts accrus. Les autorités des 2 pays devraient poursuivre avec détermination leurs préparatifs, en vue de permettre à leurs citoyens de tirer le meilleur parti possible de l'adhésion.

Lacunes : les préparatifs des 2 pays comportent quelques lacunes suscitant de vives inquiétudes. Faute de mesures immédiates, il est fort probable que ni la Bulgarie, ni la Roumanie ne seront en mesure de s'acquitter de leurs obligations dans ces domaines d'ici au 1^{er} janvier 2007. La Bulgarie et la Roumanie doivent en particulier renforcer l'activité déployée pour créer une capacité administrative et judiciaire suffisante pour mettre en œuvre et

assurer le respect de l'acquis (*voir détail des lacunes domaine par domaine dans les résumés des rapports de suivi susmentionnés*). Une attention particulière doit être accordée à l'application et au respect effectifs de la législation. La Commission continuera de suivre attentivement les progrès réalisés dans ces domaines spécifiques jusqu'à l'adhésion.

Aides financières : la Commission continuera d'apporter une aide financière substantielle aux préparatifs d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, en mettant l'accent sur les lacunes à combler. Le volume total de l'aide de préadhésion disponible pour 2006 s'élève à :

- pour la Bulgarie: 545 mios EUR;
- pour la Roumanie: 1.155 mios EUR.

Les aides seraient principalement destinées à combler les dernières lacunes via des mesures d'assistance par des pairs, des séminaires de formation, des missions de consultation, des projets de jumelage et des instruments spécifiquement destinés à agir dans des domaines ciblés. De la même manière, plusieurs programmes communautaires (comme Douane 2007, FISCALIS et autres) pourraient servir à aider ces pays.

Prochaines étapes : les principales difficultés restantes seront analysées dans des lettres d'avertissement. Des évaluations effectuées sur le terrain et des consultations spécifiques seront organisées pour mesurer les actions entreprises par la Bulgarie et la Roumanie pour combler les dernières lacunes. Les conclusions de cette évaluation seront consignées dans un rapport de suivi que la Commission compte présenter au Conseil et au Parlement en **avril/mai 2006**. À ce moment-là, la Commission pourrait recommander au Conseil de reporter l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie jusqu'au **1^{er} janvier 2008** si un risque sérieux existe qu'un de ces 2 États ne soit manifestement pas prêt à assurer les exigences d'une adhésion en janvier 2007 dans un certain nombre de domaines importants. La Commission compte que la Bulgarie et la Roumanie engageront d'ici là toutes les actions correctives nécessaires pour éviter la publication d'une telle recommandation.

Conclusion : ce rapport montre que les 2 pays ont bien progressé en vue de l'adhésion à l'Union. Ils devraient être à même de satisfaire aux conditions d'adhésion à la date prévue du **1^{er} janvier 2007**, pour autant qu'ils consacrent tous leurs efforts à la mise en œuvre des réformes.

Rapport global de suivi sur le degré de préparation à l'adhésion à l'Union de la Bulgarie

2005/2204(INI) - 15/12/2005 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de M. Geoffroy **VAN ORDEN** (PPE-DE, UK), le Parlement européen se rallie largement à la position de sa commission au fond et soutient la perspective d'une adhésion de la Bulgarie à l'horizon 2007. Tout en félicitant les gouvernements bulgares successifs pour leur engagement et leurs progrès vers l'adhésion, il attend des résultats encore plus tangibles dans les mois à venir pour mener à bien les dernières réformes et permettre à ce pays d'entrer définitivement dans l'Union.

Se félicitant de l'évaluation globalement positive – quoique encore critique par endroits - du rapport de suivi de 2005 de la Bulgarie, le Parlement appelle ce pays à faire preuve d'une détermination plus grande et visible en ce qui concerne les domaines qui, selon le rapport, nécessitent des "efforts accrus" et à démontrer, avant avril 2006 (mois au cours duquel un nouveau rapport de suivi sera établi), qu'elle a pris des mesures efficaces pour redresser la situation dans les domaines qualifiés de "particulièrement préoccupants".

Par la même occasion, le Parlement note que, 14 mois avant l'adhésion, la Bulgarie est très proche de la réalisation des critères d'adhésion et qu'elle devrait normalement pouvoir tenir la date du **1^{er} janvier 2007** pour son adhésion (même si le processus de modernisation et de réforme devra se poursuivre pendant de nombreuses années après l'adhésion).

Tout en se félicitant de l'association du Parlement à l'examen éventuel des clauses de sauvegarde figurant dans le traité d'adhésion, ce dernier fait observer qu'il prendra position sur ces questions, et en particulier sur le calendrier d'adhésion, à la lumière de l'état de mise en œuvre des réformes nécessaires, notamment en ce qui concerne les obligations de ce pays en matière de réforme du système judiciaire et de lutte contre la corruption. Il attend donc de la Commission et de la Bulgarie qu'elles coopèrent étroitement avec lui à cet égard.

En ce qui concerne l'examen des 3 critères fondamentaux de Copenhague, le Parlement s'est prononcé comme suit :

- **critères politiques** : si globalement la Bulgarie continue de satisfaire aux critères politiques, le Parlement et l'engage à fournir un maximum d'efforts politiques, financiers et administratifs dans la mise en œuvre pratique de dispositions législatives et de stratégies, en vue d'arriver à des résultats tangibles, en particulier, en ce qui concerne la stratégie de lutte contre la corruption et la poursuite de la réforme de la justice. Grâce aux progrès qui ont été réalisés dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, la traite d'êtres humains et le faux monnayage, les taux de criminalité que connaît la Bulgarie sont tombés au niveau enregistré dans de nombreux États membres. Mais le Parlement continue de s'inquiéter de la force de certains groupes criminels bulgares qui gangrènent encore la société et l'État bulgares. Plus grave encore est la situation de la corruption au plus haut niveau de l'État puisque des hauts fonctionnaires sont impliqués à des degrés divers dans des affaires de corruption. Satisfait de la force de réforme de la Bulgarie dans de nombreux domaines (services de police et de sécurité, modification du code de procédure pénale,...), le Parlement demande la mise en œuvre rapide et efficace de la réforme de l'appareil judiciaire mais aussi de la Constitution bulgare en vue de renforcer encore l'État de droit dans ce pays.
 - Sur le **plan extérieur**, le Parlement note que la Bulgarie occupe une situation stratégique. Il engage donc les autorités bulgares à veiller à ce que des ressources humaines soient disponibles pour assurer la bonne mise en œuvre de l'acquis en matière de contrôle aux frontières et demande aux pays des Balkans occidentaux, d'intensifier leur coopération.
 - En ce qui concerne la **question des orphelinats**, le Parlement demande des ressources supplémentaires, y compris pour les écoles pour enfants défavorisés ou handicapés ainsi que la désinstitutionnalisation de ce secteur, sachant que la Bulgarie compte un pourcentage relativement élevé d'enfants placés. Il recommande en outre qu'en matière d'adoption, des efforts soient faits pour réduire le nombre d'enfants bulgares qui font l'objet d'adoptions internationales et à promouvoir l'adoption nationale. Il réclame

également la mise en place d'un système de tribunaux de la jeunesse, soutenu par des structures et des capacités d'accueil adéquates.

- En ce qui concerne la question de **l'intégration des Roms**, le Parlement salue les réformes accomplies mais considère qu'elles sont incomplètes face à l'ampleur des discriminations dont sont victimes les populations concernées, en particulier les femmes. Il attend des efforts en matière d'éducation, de logement et de soins de santé ainsi qu'une plus grande attention au « Plan d'action pour la mise en œuvre du programme-cadre pour l'intégration égale des Roms dans la société bulgare 2005-2006 ».
- **critères économiques** : tout en félicitant la Bulgarie des mesures prises sur le plan économique, de nouveaux efforts sont attendus pour réduire le déficit des paiements courants et pour améliorer les procédures de passation des marchés publics. Satisfait des efforts accomplis en matière de renforcement de l'environnement des entreprises, le Parlement souligne à nouveau l'importance d'un appareil judiciaire et d'une administration publique fiables pour favoriser encore plus le climat économique, notamment celui des PME. Il recommande la mise en œuvre de mesures visant à assouplir le marché du travail et à améliorer les programmes d'éducation et de formation ;
- **acquis communautaire** : si globalement la Bulgarie a accompli de grandes réformes dans le secteur agricole, des efforts sérieux sont attendus dans la mise en œuvre de mesures visant à mettre en place des organismes de contrôle des exploitations agricoles. Un effort tout particulier doit être fait en matière d'amélioration de l'utilisation des terres et de règlement des problèmes de propriété foncière mais aussi en ce concerne le bien-être des animaux, l'amélioration des services vétérinaires et phytosanitaires. D'autres efforts sont attendus en ce concerne la gestion et le contrôle des aides de préadhésion et l'approvisionnement énergétique (dans un amendement Verts/ALE et DIMITRAKOPOULOS approuvé en Plénière par 241 voix pour, 239 contre et 17 abstentions, le Parlement souligne notamment la nécessité de mettre en place de nouvelles capacités de production en matière de sources d'énergie renouvelables, dans le contexte du protocole de Kyoto : il invite en particulier la Bulgarie à assumer ses engagements concernant la date de fermeture des unités 3 et 4 de la centrale de Kozloduy et souligne qu'il conviendrait d'aider la Bulgarie à combler le déficit énergétique que cette fermeture engendrera) mais aussi la lutte contre la pollution, la protection de la propriété intellectuelle et industrielle.

Enfin, le Parlement réaffirme son soutien aux infirmières bulgares détenues en Libye depuis 1999 et engage les plus hautes autorités libyennes à donner suite aux larges appels internationaux lancés pour un dénouement rapide et satisfaisant de cette situation épouvantable.

Rapport global de suivi sur le degré de préparation à l'adhésion à l'Union de la Bulgarie

2005/2204(INI) - 12/12/2005

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- **Pays en voie d'adhésion** : le Conseil s'est félicité des conclusions et recommandations que la Commission a présentées le 25 octobre 2005 au Conseil et au Parlement européen dans ses rapports globaux de suivi sur la Bulgarie et la Roumanie. Il a pris acte des progrès appréciables mis en évidence dans ces rapports. En même temps, il a engagé la Bulgarie et la Roumanie à s'attaquer sans délai et de manière résolue aux problèmes que ces rapports font apparaître et à honorer tous les engagements pris dans le traité d'adhésion, afin qu'elles puissent adhérer le 1er janvier 2007 comme prévu. Il s'est félicité de l'intention de la Commission de présenter en avril-mai 2006 un rapport de suivi.

- **Stratégie pour l'élargissement** : le Conseil a estimé que le document de stratégie pour l'élargissement 2005 constitue une bonne base pour la suite des travaux sur l'élargissement qui doivent se poursuivre en 2006 et, que entre-temps, une attention particulière devrait être accordée à la nécessité:

- d'ancrer l'adhésion au processus d'élargissement dans l'ensemble de l'UE et de la développer. Il convient de tenir compte en particulier de l'importance de la communication et de l'opinion des citoyens de l'UE, tout en étant attentif à la question essentielle de la capacité d'absorption de l'Union;
- d'appliquer une conditionnalité efficace à toutes les étapes du processus, de manière juste et rigoureuse;
- de continuer à encourager fortement les pays candidats, et les autres pays des Balkans occidentaux, sur la voie des réformes et de la stabilité en confirmant de nouveau leur perspective européenne.

- **Croatie** : le Conseil a rappelé sa décision d'engager des négociations d'adhésion avec la Croatie, ainsi que les modalités spécifiques de ce processus énoncées dans le cadre de négociation. Il s'est félicité de l'accord politique sur le partenariat pour l'adhésion avec la Croatie et a souligné son attachement à ce processus d'adhésion. Le Conseil a encouragé la Croatie à donner suite au partenariat pour l'adhésion en mettant à jour son plan national de mise en œuvre des priorités qui ont été identifiées et a rappelé que la progression des négociations serait fonction, notamment, des progrès réalisés dans la mise en œuvre du partenariat pour l'adhésion.

- **Turquie** : le Conseil a rappelé sa décision d'engager des négociations d'adhésion avec la Turquie, ainsi que les modalités spécifiques de ce processus énoncées dans le cadre de négociation. Il s'est félicité de l'accord politique sur le partenariat pour l'adhésion avec la Turquie et a souligné son attachement à ce processus d'adhésion. Le Conseil a encouragé la Turquie à donner suite au partenariat pour l'adhésion en mettant à jour son plan national de mise en œuvre des priorités qui ont été identifiées et a rappelé que la progression des négociations serait fonction, notamment, des progrès réalisés dans la mise en œuvre du partenariat pour l'adhésion.

Le Conseil a également rappelé qu'il assurerait, en 2006, un suivi des progrès réalisés sur certaines questions qui figurent dans la déclaration de la Communauté européenne et de ses États membres du 21 septembre 2005.